

DEMANDE DE DEVIS

ASSURANCE DU LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

Simple et rapide à remplir... avec l'engagement de vous faire une réponse très rapide en retour.

VOUS

Nom Prénom

QUALITÉ :

- Propriétaire des murs du laboratoire
- Copropriétaire des murs du laboratoire en S.C.I.
- Locataire des murs du laboratoire

VOTRE LABORATOIRE

Nom du laboratoire

Adresse du laboratoire

Code postal Ville

Téléphone

LABORATOIRE SITUÉ DANS :

- Une HLM Oui Non
- Un centre commercial Oui Non

LABORATOIRE ÉQUIPÉ :

- D'une télésurveillance Oui Non
- D'une alarme agréée Oui Non
- De rideau(x) métallique(s) sur toutes les parties vitrées Oui Non
 - À l'intérieur Oui Non
 - À l'extérieur Oui Non

Chiffre d'affaires H.T.

Nombre de sinistres déclarés au cours des 36 derniers mois



DISTRIBUÉ PAR :



Assurance du laboratoire d'analyses médicales

S'entraider, c'est un état d'esprit.



3 bonnes raisons pour choisir une assurance confraternelle.

Notre assurance du laboratoire d'analyses médicales est conçue et actualisée régulièrement par des biologistes, pour des biologistes. Ainsi, elle s'adapte automatiquement à l'évolution juridique et économique des conditions d'exercice de votre activité. C'est un contrat complet, qui vous permet de bénéficier des meilleures garanties pour assurer votre outil de travail, votre responsabilité professionnelle et celle de tous vos collaborateurs, ainsi que d'assurer votre défense professionnelle.

RAISON N°1

Un contrat sur mesure, clair et parfaitement adapté à votre profession.

- Vos confrères biologistes, administrateurs de la MADP, pratiquent votre métier et connaissent ses évolutions. Vos garanties sont donc toujours adaptées aux évolutions juridiques et économiques de votre métier.
- De même la garantie "responsabilité civile professionnelle" est spécifique à notre métier.

▶ TÉMOIGNAGE :

"Depuis que la MADP a lancé son service exclusif de garde d'enfant malade à domicile pour l'ensemble des collaborateurs du laboratoire, l'organisation du travail est beaucoup plus facile. J'en ai personnellement bénéficié et j'ai pu en faire bénéficier l'une de mes salariés."

Sophie M. - Pharmacienne biologiste à Toulouse

RAISON N°2

Une gestion des sinistres personnalisée.

- En cas de difficulté majeure, vos confrères administrateurs de la MADP sont informés de votre dossier et sont entièrement disponibles pour examiner tout problème et vous apporter, si besoin, une aide confraternelle.
- Chaque sociétaire a un seul et même interlocuteur, véritable spécialiste du laboratoire, responsable de son dossier.

▶ TÉMOIGNAGE :

"Après plus de 20 ans de travail pour le développer, mon laboratoire a été totalement détruit par un incendie. 20 ans de vie professionnelle qui partent en fumée... C'est dur ! Mais rapidement j'ai pu constater que mon dossier était vraiment considéré. Et quand il s'est agi d'en mesurer toutes les conséquences financières, c'est directement les biologistes qui siègent au Conseil d'administration qui ont été saisis. Le dossier a ainsi été bouclé rapidement et je dois reconnaître que cela m'a apporté beaucoup de réconfort..."

Michel T. - Pharmacien biologiste à Agen

RAISON N°3

Des tarifs révisibles et des services gratuits.

- La MADP est une société mutuelle qui n'a pas d'actionnaires à rétribuer. Elle appartient à ses sociétaires. Ses excédents de gestion leur sont redistribués sous forme de ristournes qui viennent en déduction de leurs cotisations.
- De plus, en l'absence de sinistre, vous bénéficiez automatiquement d'une réduction sur votre cotisation qui se cumule avec la ristourne.

▶ TÉMOIGNAGE :

"Quand j'ai eu un problème avec l'un de mes salariés à la suite d'une actualisation de son contrat de travail, je ne savais pas comment m'y prendre. Sur un simple appel téléphonique à leur partenaire La Paix, j'ai pu être aidée efficacement pour refaire le contrat".

Anne B. - Pharmacienne biologiste à Marseille

POUR VOTRE LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES :

Un contrat d'assurance complet

• Responsabilité professionnelle :

- La responsabilité professionnelle du directeur, du directeur adjoint et de tous les collaborateurs (préposés salariés ou non, et stagiaires).
- La responsabilité civile exploitation et employeur.
- La responsabilité civile en tant que locataire ou propriétaire des locaux.

• Assurance du laboratoire et de son contenu :

- Incendie et événements assimilés.
- Dégâts des eaux.
- Vol, vandalisme, cambriolage.
- Attentat, acte de terrorisme, acte de sabotage, émeute, mouvement populaire.
- Catastrophes naturelles.
- Bris de glaces ou d'enseignes.
- Bris de matériels et de mobiliers.

• Protection Financière :

- La perte d'exploitation.
- La perte de valeur vénale.
- La dépréciation de la valeur vénale suite une erreur ou une faute professionnelle.

• Protection juridique :

- Litiges avec les fournisseurs, les prestataires de services, les salariés, les CPAM et l'administration.
- L'Assistance fiscale.

Une assistance 24h/24 et 7j/7

En partenariat avec



Une assistance juridique

En partenariat avec

